

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL
COMMUNAUTAIRE

Communauté de Communes
Sud Luberon

Séance du 25 juin 2026

Date de convocation : 17/06/2026
Date d'affichage : 16/06/2026

Nombre de membres : 41
Nombre de membres en exercice : 41
Nombre de membres présents : 29
Nombre de pouvoirs : 6
Nombre de votants : 35

L'an deux mille vingt-six et le vingt-cinq juin à dix-huit heures et quarante minutes, le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Jean-François LOVISOLO.

Présents : M. Régis AUDIBERT, M. Michel AURIOL, M. Alain BEDOS, M. BENOIT Thierry, Mme Valérie BOISGARD-BOUCHER, M. Jean-Marc BRABANT, M. Jean-Baptiste CALAC, M. Paul COPETE, M. Géraud DE SABRAN PONTEVES, Mme Mariane DOMEIZEL, M. Jean-Claude DOSSETTO, M. Alain FERETTI, M. Rémy FRANCESCHI, M. Grigori GERMAIN, Mme Marie-Joëlle GUEGUENIAT, M François-Xavier GUISSPENGLER, M. Marc JAUBERT, M. Thierry LACROIX, Mme Nathalie LEBouc, Mme Emma LEON, M. Jean-François LOVISOLO, Mme Séverine MAUGAN-CURNIER, M. Grégory VANDERSOUPPEL, Mme Michèle REYNIER, M. Jean-Louis ROBERT, Mme Rahma SALAMANI, M. Nicolas SALERNO, M. Robert TCHOBDRENOVITCH, Mme Hélène PIGASSOU, M. Christian VACHIER-MOULIN, M. Patrice VARAIRE, Mme Martine VAUX, M. Michel VELLARD, Mme Bernadette VITALE, M. Adrien VOGEL.

Procurations : M. Mme Géraldine COUTON à Mme Hélène THERY PIGASSOU, Mme Martine KOSTRZEWA à Mme Valérie BOISGARD-BOUCHER, Mme Karine MOURET à M. Jean-Marc BRABANT, Mme Carol PIZZALA à M. Grégory VANDERSOUPPEL, M. Grégory RISBOURG à M. Rémy FRANCESCHI, Mme Caroline ROZENCWAIG-BLANC à M. Adrien VOGEL.

Absents et excusés : Mme Géraldine COUTON, Mme Martine KOSTRZEWA, Mme Karine MOURET, Mme Carol PIZZALA, M. Grégory RISBOURG, Mme Caroline ROZENCWAIG-BLANC.

Mme Nathalie LEBouc est nommée secrétaire de séance.

Délibération n° 2026-061
Budget annexe « Parking La Bonde » 2026 - Budget supplémentaire

Rapporteur : M. Jean-Marc BRABANT

Vu le code général des collectivités territoriales ;
Vu la délibération du conseil communautaire n° 2025-123 en date du 18 décembre 2025 actant le budget primitif du Budget Annexe Parking de La Bonde ;
Vu la nomenclature M57,

Considérant ce qui suit :

Après avoir été présenté par nature et après avoir rappelé que le budget supplémentaire est voté par chapitres globalisés pour la section de fonctionnement et par chapitres d'opération pour la section d'investissement, le budget supplémentaire est soumis au vote du conseil communautaire.

Il est précisé que les recettes d'investissement, en application du principe de la non-affectation des recettes, sont présentées pour information par opération mais votées par chapitre.

Le budget supplémentaire du Budget Annexe Parking de la Bonde de l'exercice 2026 se présente comme suit :

- L'équilibre en section Fonctionnement : 135 337,54 €
- L'équilibre en section Investissement : 35 704,54 €

BUDGET ANNEXE PARKING LA BONDE 2026	BA P LA BONDE 2026	BS2026	BUDGET TOTAL
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	75 000,00	135 337,54	210 337,54
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT REELLES	31 639,00	109 947,00	141 586,00
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	75 000,00	135 337,54	210 337,54
RECETTES DE FONCTIONNEMENT REELLES	75 000,00	91 622,50	166 622,50
002 Résultat de fonctionnement reporté	-	43 715,04	43 715,04
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	43 361,00	25 390,54	68 751,54
DEPENSES D'INVESTISSEMENT REELLES	43 361,00	25 390,54	68 751,54
TOTAL RESTE A REALISER DEPENSES		10 314,00	10 314,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	43 361,00	35 704,54	79 065,54
RECETTES D'INVESTISSEMENT	43 361,00	35 704,54	79 065,54
RECETTES D'INVESTISSEMENT REELLES	-	10 314,00	10 314,00
001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	-	9 813,53	9 813,53
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT	43 361,00	35 704,54	79 065,54

Le délai de recours contentieux devant le tribunal administratif de Nîmes contre la présente délibération est de deux mois à compter de sa publication.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

BUDGET ANNEXE PARKING LA BONDE 2026	BA P LA BONDE 2026	BS2026	BUDGET TOTAL
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	75 000.00	135 337.54	210 337.54
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT REELLES	31 639.00	109 947.00	141 586.00
011 Charges à caractère général	31 639.00	-	31 639.00
012 Charges de personnel	-	-	-
014 Atténuations de produits	-	-	-
65 Autres charges de gestion courante	-	-	-
66 Charges financières	-	-	-
67 Charges classiques	-	109 947.00	109 947.00
042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	11 012.00	-	11 012.00
023 Virement à la section d'investissement	32 349.00	25 390.54	57 739.54

Les principaux ajustements portent sur :

Chapitre 67

- Annulation des titres 2024 et 2025 (régulation déclaration TVA) : + 109 947 €

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

BUDGET ANNEXE PARKING LA BONDE 2026	BA P LA BONDE 2026	BS2026	BUDGET TOTAL
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	75 000.00	135 337.54	210 337.54
RECETTES DE FONCTIONNEMENT REELLES	75 000.00	91 622.50	166 622.50
013 Atténuations de charges	-	-	-
70 Produits des services de du domaine	-	-	-
73 Impôts et taxes	-	-	-
731 Fiscalité locale	-	-	-
74 Dotations subventions et participations	-	-	-
75 Produits de gestion courante	75 000.00	91 622.50	166 622.50
002 Résultat de fonctionnement reporté	-	43 715.04	43 715.04
042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	-	-	-
023 Virement à la section d'investissement	-	-	-

Les principaux ajustements portent sur :

Chapitre 75

- Régularisation des titres 2024 et 2025 (régulation déclaration TVA) : + 91 622,50 €

Chapitre 002

- Report résultat de fonctionnement 2025 : + 43 715,04 €

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

BUDGET ANNEXE PARKING LA BONDE 2026	BA P LA BONDE 2026	BS2026	BUDGET TOTAL
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	43 361.00	25 390.54	68 751.54
DEPENSES D'INVESTISSEMENT REELLES	43 361.00	25 390.54	68 751.54
10 Dotations fonds divers et réserves	-	-	-
21 Immobilisations corporelles	43 361.00	10 609.46	32 751.54
16 Emprunts et dettes assimilées	-	36 000.00	36 000.00
040 Opérations d'ordre de transferts entre sections	-	-	-
041 Opérations patrimoniales	-	-	-

Les principaux ajustements portent sur :

Chapitre 21

Le délai de recours contentieux devant le tribunal administratif de Nîmes contre la présente délibération est de deux mois à compter de sa publication.

- Ajustement prévisions pour LAPI (lecture plaques immatriculation) : - 10 609,46 €

Chapitre 16

- Remboursement partiel de l'avance du budget général pour création du budget annexe : 36 000 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT

BUDGET ANNEXE PARKING LA BONDE 2026	BA P LA BONDE 2026	BS2026	BUDGET TOTAL
RECETTES D'INVESTISSEMENT	43 361.00	35 704.54	79 065.54
RECETTES D'INVESTISSEMENT REELLES	-	10 314.00	10 314.00
10 Dotations fonds divers et réserves	-	500.47	500.47
13 Subvention d'investissement	-	-	-
1000..... Opérations d'équipement	-	-	-
16 Emprunts et dettes assimilées	-	-	-
001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	-	9 813.53	9 813.53
27 Immobilisations financières	-	-	-
021 Virement de la section de fonctionnement	32 349.00	25 390.54	57 739.54
040 Opérations d'ordre de transferts entre sections	11 012.00	-	11 012.00
041 Opérations patrimoniales	-	-	-

Les principaux ajustements portent sur :

Chapitre 001

- Reprise du résultat 2025 : + 9 813,53 €

Chapitre 021

- Virement de la section de fonctionnement pour équilibre : + 25 390,54 €

Le conseil communautaire ouï cet exposé et après en avoir délibéré, décide :

- **De voter** par nature le budget supplémentaire du Budget Annexe Parking de la Bonde pour l'année 2026 :
 - Pour la section de fonctionnement au niveau des chapitres globalisés ;
 - Pour la section d'investissement au niveau des chapitres « opérations d'équipement »,
- **D'adopter** le budget supplémentaire 2026 du Budget Annexe Parking de la Bonde tel qu'il a été présenté ci-dessus et joint à la présente ;
- **D'autoriser** le président, ou son représentant dûment habilité, à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Le secrétaire de séance
Mme Nathalie LÉBOUC

Le président
M. Jean-François LOVISOLO

Le délai de recours contentieux devant le tribunal administratif de Nîmes contre la présente délibération est de deux mois à compter de sa publication.